

Charte de bonne conduite

Les règles de vie ci-après sont applicables au patient, à sa famille et également aux visiteurs.

Respect des droits d'autrui et du bon fonctionnement

Vous respectez les droits du prestataire de soins et ceux des autres patients. Les remarques dénigrantes ou discriminatoires, à l'égard du personnel du Rehazenter ou toute autre personne, les comportements agressifs ou d'autres formes de violence ne sont pas tolérés au sein du Rehazenter. Vos actions ne peuvent en aucun cas perturber le bon fonctionnement de l'établissement. Le non-respect de ces règles fera l'objet d'un signalement envers les autorités compétentes qui mèneront des investigations supplémentaires adéquates.

Respect de la vie privée d'autrui

Si vous souhaitez photographier ou filmer un collaborateur du Rehazenter ou la réalisation d'un soin, vous devez toujours demander l'autorisation du collaborateur impliqué. Photographier ou filmer d'autres patients (y compris en arrière-plan) est strictement interdit. Pour préserver la vie privée d'autres patients, l'entrée des visiteurs est interdite dans les salles de thérapie, sauf sur base d'une autorisation médicale préalable.

Respect de l'intimité et de la tranquillité

En tant que patient, vous respectez l'intimité et la tranquillité des autres patients et vous veillez à conserver un niveau convenable du volume du son de la télévision ou de la musique. Pour garantir le calme et la sécurité au sein du Rehazenter, il est nécessaire que vos visiteurs respectent les heures de visite.

Interdiction de fumer

Nous tenons à vous informer que conformément à la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac, il est interdit de fumer à l'intérieur et dans toute l'enceinte du Rehazenter. Néanmoins, un fumoir est mis à votre disposition à l'extérieur, à l'avant du bâtiment, dans la zone prévue et indiquée à cet effet (côté rue, à proximité du parking ambulance).

Il existe un programme d'aide au sevrage tabagique, que vous pouvez consulter sur le site du Ministère de la Santé via le lien suivant : [Aides utiles - Portail Santé - Luxembourg \(public.lu\)](https://public.lu).

Il est rappelé que pour des questions de sécurité, il est interdit de pénétrer dans la zone fumeur avec une bouteille d'oxygène.

Respect des règles de la prévention des infections

En tant que patient ou visiteur, vous respectez les règles de la prévention des infections, en appliquant rigoureusement les instructions de bonnes pratiques, notamment celles de l'hygiène des mains.

Interdiction d'apporter ou de consommer des boissons alcoolisées et substances interdites

Il est strictement interdit d'apporter, de faire apporter ou de consommer de l'alcool, du cannabis ou d'autres substances illicites dans l'enceinte du RehaZenter. Si vous vous sentez dépendant de certains de ces produits, parlez-en en toute confidentialité avec l'équipe qui vous prend en charge. En tant que professionnels de santé, nous pouvons vous proposer l'aide d'un spécialiste.

Interdiction d'apporter des aliments périssables, préparés à l'extérieur et/ou contre-indiqués

Il vous est demandé de ne pas apporter des aliments périssables, préparés à l'extérieur et/ou contre-indiqués au regard du respect d'un éventuel régime alimentaire. En cas de doute, veuillez demander conseil au médecin ou au personnel soignant.

Interdiction d'accès des animaux domestiques, à l'exception de chiens guides ou d'assistance

Par mesure d'hygiène, l'accès aux animaux domestiques est interdit au RehaZenter, à l'exception des chiens guides ou d'assistance.

Respect du matériel, des infrastructures et de la propreté

Vous prenez soin du matériel de l'établissement et veillez à ne pas l'endommager ou le souiller. L'utilisation des équipements et installations doit se faire uniquement sous l'autorisation d'un professionnel de santé.

Vous veillez à jeter les déchets à la poubelle et vous n'abandonnez pas vos objets personnels. Vous respectez le travail du personnel de nettoyage et veillez à la propreté des espaces du RehaZenter.

Respect des mesures de sécurité et de prévention d'incendie

Pour des raisons de sécurité et de prévention d'incendie, l'utilisation de flamme nue, de corps incandescents ou de fumée est interdite à l'intérieur du bâtiment.

Le bâtiment du RehaZenter est muni d'une détection automatique d'incendie qui garantit un délai d'intervention le plus court possible. De plus, toutes les pièces sont équipées d'un système de sprinkler à eau. Le bâtiment est compartimenté par de nombreuses portes coupe-feu automatiques, afin de limiter l'étendue d'un incendie au minimum.

A la découverte d'un feu ou de fumée, il vous est demandé de contacter le plus rapidement possible un membre de l'équipe du RehaZenter ou d'enclencher le bouton poussoir de l'alarme incendie.

En cas d'évacuation d'incendie, il est strictement interdit d'utiliser l'ascenseur. Il vous est demandé de suivre les consignes du personnel du RehaZenter ou des autorités publiques.

Le RehaZenter organise périodiquement des exercices d'entraînement d'urgence où la bonne participation de chacun est requise afin de se préparer au mieux à des situations d'urgence réelles.

Interdiction d'utiliser des appareils électriques personnels à grande consommation d'énergie

L'utilisation d'équipements de chauffage d'appoint, appareils de cuisson ou d'autres gros consommateurs d'énergie tout comme l'emploi de machines à café et d'équipements similaires dans les chambres sont strictement interdits.

L'utilisation de petits matériels électriques personnels peut être tolérée aux seules conditions que l'équipement en question comporte le marquage de certification CE et qu'il ne présente aucun dommage.

Le Rehazenter décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégâts de ces équipements.

Recommandation de ne pas apporter de l'argent liquide ou des objets de valeur

Évitez d'apporter des objets de valeur, ainsi que de l'argent liquide lors de votre hospitalisation. Le Rehazenter décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Toutes les chambres sont équipées d'un coffre-fort mis à votre disposition. Le personnel vous en expliquera le fonctionnement.

**Un de ces droits n'a pas été respecté ?
Vous êtes insatisfaits des modalités de votre prise en charge ?
Vous pouvez adresser vos doléances depuis notre site Internet, par courrier ou par mail au :**

Centre National de Rééducation Fonctionnelle et de Réadaptation
Secrétariat de Direction
1, rue André Vésale
L-2674 Luxembourg
Tél. : +352 26 98 21 01

Email : Secretariat.Direction@rehazenter.lu

Site : www.rehazenter.lu